

Lausanne, le 10 mai 2022

Communiqué de presse

Communiqué du PLR Vaud

Suite à l'article publié dans « Vigousse » du vendredi 29 avril et à la question orale Hadrien Buclin déposée au Grand Conseil le 10 mai 2022 concernant la « situation fiscale » d'Isabelle Moret conseillère nationale et conseillère d'Etat élue, le PLR Vaud tient à faire la mise au point suivante :

Tous les candidats du PLR Vaud au Conseil d'Etat, qui se sont présentés au Congrès du 22 septembre 2021, ont fait l'objet d'une procédure de vérification par la commission d'éthique présidée par Jean-Marie Surer, ancien député et ancien Président du Grand Conseil. Comme tous les candidats, Madame Isabelle Moret a dû produire un certain nombre de documents (extrait de poursuite, casier judiciaire etc.) et notamment une attestation de l'autorité fiscale démontrant que tous les impôts exigibles ont été payés et qu'ils n'ont jamais été taxés d'office.

Les candidats ont également été auditionnés et ont signé un code de conduite confirmant qu'ils ne font l'objet d'aucune procédure susceptible de porter atteinte à leur candidature ou à l'éthique du parti.

Le PLR Vaud rappelle qu'Isabelle Moret a été élue Présidente du Conseil National pour l'année 2020 par ses pairs suite à un examen d'éthique comparable. Cette élection est postérieure aux éléments relevés dans l'article précité.

Le PLR Vaud relève enfin que d'éventuels hypothétiques reports de délais de taxation et/ou différence entre les acomptes payés et les taxations peuvent découler d'événements privés tels que modification du type d'activité, cessation d'emploi, mariage, séparation/divorce, soit relatifs à la sphère privée de la personne concernée et sur lesquels le PLR Vaud ne fera aucun commentaire.

Contacts :

Marc-Olivier Buffat, président du PLR Vaud, 079 252 78 20

Florence Bettschart-Narbel, vice-présidente du PLR Vaud, 076 347 08 87